



Réserve Naturelle HAUTS DE CHARTREUSE

La réglementation

art. L.332-3 et R 332-70 du Code de l'Environnement ;
art.19 du décret 97-905



Il est interdit

→ d'introduire dans la Réserve Naturelle des chiens, même tenus en laisse,

- *sauf durant la chasse ; l'interdiction est toutefois permanente dans les secteurs en Réserves de Chasse et de Faune Sauvage ;*
- *sauf ceux qui participent à des missions de police, de recherche, de sauvetage ;*
- *sauf les chiens des bergers pendant la période d'estive, dans la limite de deux chiens de conduite par troupeau.*

En pratique

→ Vous voulez vous promener avec votre chien en montagne ? Prenez le soin de vous renseigner préalablement sur un statut de protection éventuel qui interdirait les chiens (Parc National, Réserve Naturelle, Espace Naturel Sensible...). En dehors de ces espaces, tenez toujours votre chien en laisse.

→ Attention : les chiens sont interdits sur l'Espace Naturel Sensible départemental de Pravouta - Col du Coq, limitrophe à la Réserve Naturelle.

→ Les zones interdisant la présence de chiens restent minimales rapportées aux surfaces totales d'espaces naturels, vous devriez presque toujours trouver une alternative dans vos choix de randonnée.

→ Dans les zones non spécifiquement réglementées, le code rural prévoit que les chiens doivent rester sous contrôle.

→ Près des troupeaux, vous pouvez rencontrer des chiens de grande taille dits « de protection ». Ce sont des chiens spécifiques qu'il ne faut pas chercher à approcher, à caresser ou à nourrir. S'ils s'approchent de vous en aboyant, c'est qu'ils font leur travail : restez calme, ne criez pas et contournez le troupeau le plus tôt possible.



Guide de la réglementation

Les chiens



↘ Un risque pour la faune sauvage

Lorsqu'on aime la nature et les animaux, il peut paraître normal qu'un chien puisse nous accompagner partout lors de nos randonnées. Mais la présence d'un chien, même éduqué et obéissant, n'est jamais anodine dans le milieu naturel. Pour la faune sauvage, le dérangement potentiel est loin de se limiter aux risques qu'il prenne en chasse un chamois ou un chevreuil dont vous remarqueriez la fuite.

Les chiens détectent facilement les oiseaux qui nichent au sol grâce à leur odorat sans que nous y prêtions attention. Un simple arrêt, même sans prédation de leur part, peut causer une fuite panique des parents et un abandon temporaire ou définitif d'un nid ou d'oisillons vulnérables.

Le chien est identifié de façon instinctive comme un prédateur par la plupart des espèces de la faune sauvage. La distance de fuite est très souvent supérieure lorsqu'un randonneur est accompagné d'un chien, même tenu en laisse. Répété, ce phénomène augmente les déperditions inutiles de réserves énergétiques, ce qui peut être très préjudiciable à la survie hivernale de la faune sauvage de montagne.



↘ Un nombre de chiens incompatible avec la protection de la faune

Les zones refuge pour la faune sauvage sont de plus en plus limitées compte tenu de la fréquentation humaine : le nombre de chiens présents sur le site avant le classement en Réserve Naturelle était devenu incompatible avec les nécessités de protection. Il est donc devenu indispensable de limiter au maximum leur présence, en particulier durant les périodes les plus sensibles pour la faune.

↘ Entre chiens et loups...

Les retours spontanés du loup et du lynx dans les Alpes font dire à certains que l'interdiction des chiens dans les espaces protégés n'est plus justifiée. La densité potentielle de ces espèces sauvages est sans commune mesure avec le nombre de chiens sur notre territoire. Leur comportement de prédation est sélectif et adapté à l'écosystème dont ils font partie (économe en énergie), contrairement aux chiens qui de retour à la maison disposent de toute l'alimentation dont ils ont besoin.

↘ Respectons les troupeaux et le travail des éleveurs...



Les chiens ne sont pas souhaités par les éleveurs : outre des dégâts sur leur troupeau, ils peuvent perturber le travail des chiens de conduite spécialement autorisés. Ils peuvent également générer des réactions agressives de la part des chiens de protection de troupeaux (patous, par exemple).

